



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.12
30 septembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 12^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 25 septembre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Allocution de S. E. le Lieutenant-Général Henry Namphy, Président du Conseil national de gouvernement de la République d'Haïti

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)
M. Totu (Roumanie)
M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)
M. Halefoğlu (Turquie)

Déclaration du Président

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 10.

ALLOCUTION DE S. E. LE LIEUTENANT-GENERAL HENRI NAMPHY, PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI.

Le PRESIDENT : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution de S. E. le Lieutenant-Général Henri Namphy, Président du Conseil national de gouvernement de la République d'Haïti.

Le Lieutenant-Général Henri Namphy, Président du Conseil national de gouvernement de la République d'Haïti, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à S. E. le Lieutenant-Général Henri Namphy, Président du Conseil national de gouvernement de la République d'Haïti et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président NAMPHY : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous adresse à la fois mes félicitations pour votre élection à la direction de cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et mes vœux de plein succès dans l'exercice de vos délicates et importantes fonctions.

La participation pour la première fois du Chef de l'exécutif haïtien aux travaux de l'Assemblée revêt une double signification. Elle se veut tout d'abord une réaffirmation de notre attachement et de notre soutien aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies qui rencontrent pleinement ceux du Conseil national de gouvernement que j'ai l'honneur de présider.

Elle est aussi un hommage spécial à cette organisation qui, à travers la Commission des droits de l'homme et d'autres institutions du système, s'est longuement intéressée à la crise que vit notre pays depuis près de 30 ans.

C'est donc le lieu d'exprimer au nom du peuple haïtien toute notre admiration et nos sentiments de profonde gratitude à l'infatigable Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, suivant ses propres termes, s'était rendu en Haïti pour témoigner de sa préoccupation devant la situation urgente dans laquelle se trouve le pays et pour nous apporter son message de réconfort et d'encouragement. Son séjour parmi nous, malheureusement trop bref, lui a permis malgré tout de rendre compte personnellement de l'ampleur de la tâche incombant au Conseil

Le Président Namphy

national de gouvernement qui, arrivé au pouvoir par la force des choses, s'est trouvé soudain devant un lourd héritage de faillite économique, de structures politiques et sociales branlantes, avec en plus, une vague de revendications populaires dont la légitimité ne pouvait être mise en cause.

Il y a, en effet tant de besoins essentiels et urgents à satisfaire, tant d'injustices à réparer, tant de structures défailtantes à redresser et d'institutions nouvelles à implanter. C'est à cette tâche que nous nous sommes attelés, convaincus qu'elle était prioritaire si la transition démocratique devait être assurée, l'unité et l'intégrité de la nation sauvegardées. Pour y parvenir, aucun effort n'a été trop grand. Nous sommes en droit, à cet égard, de nous féliciter de la valeur, de l'étendue, de la cohérence de l'oeuvre accomplie qui, pour le moins, est remarquable et répond aux conditions d'une situation exigeant le changement, mais excluant la confusion, le chaos.

Ainsi, sur le plan politique, a été adoptée toute une série de mesures, tandis que des structures appropriées ont été mises en place en vue d'une participation active de toutes les couches sociales à la vie politique de la nation. Pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, les masses rurales, qui représentent plus de 70% de la population, ont été appelées à élire leurs représentants aux conseils d'administration des sections communales. C'est là une des mesures dont peut s'enorgueillir le Conseil national de gouvernement qui répond ainsi aux besoins de justice sociale de la paysannerie trop longtemps maintenue à l'écart de la chose publique. Des syndicats, effectivement libres, ont vu le jour. La liberté d'expression et d'association est totale alors que les partis politiques en nombre plus qu'imposant fonctionnent sans entraves, sans discrimination et sans considération idéologique.

Bref, un nouveau système politique qui s'articule autour d'une constitution libérale dont les caractéristiques principales sont les suivantes : l'équilibre des trois pouvoirs, la décentralisation, la limitation du mandat présidentiel à cinq ans, non renouvelable, le renforcement des droits et libertés fondamentaux, la création d'un organisme indépendant chargé de l'organisation des élections. Celles-ci, conformément au calendrier établi, auront lieu bientôt à tous les niveaux et aboutiront avec la passation du pouvoir le 7 février 1988 à l'Haïtien que le peuple aura lui-même choisi sans aucune forme d'interférence.

Le Président Namph

Cela dit, il serait pourtant illusoire de penser que le seul cadre juridique suffit à garantir l'existence d'une société démocratique. Le désordre, la rébellion non justifiée, l'indiscipline, l'aveuglement, l'intolérance, l'ambition personnelle, l'irresponsabilité, voire l'absence pure et simple du sentiment patriotique, les tentations anarchisantes des uns et totalitaires des autres sont autant de menaces pour l'entreprise démocratique. Cependant, notre foi dans l'avenir de la démocratie, que nous voulons irréversible, n'a d'égale que la détermination du peuple de disposer de lui-même et de prendre en main son destin.

Sur le plan économique, au cours de ces 20 mois de gestion, d'importantes mesures de redressement ont été appliquées à une situation vraiment critique. Sans perdre de vue les handicaps structurels de l'économie haïtienne, qui sont ceux d'un pays classé parmi les moins avancés, il s'est avéré nécessaire et urgent de corriger les déséquilibres intérieurs et extérieurs, d'assainir les finances publiques, de restaurer la confiance des investisseurs tant nationaux qu'étrangers, en un mot de créer les conditions d'une relance de l'économie après de nombreuses années de stagnation, sinon de régression.

A cette fin, un Programme intérimaire de développement a été lancé. Malheureusement, par sa portée et les objectifs visés, ce programme paraît bien limité eu égard à l'ampleur et à la complexité des problèmes structurels auxquels le pays est confronté. Il suffirait pour s'en convaincre de se rappeler que le taux de chômage en Haïti touche plus de 50% de la population active, que le taux d'analphabétisme avoisine les 80% et que le revenu per capita est de 320 dollars environ. Quoi qu'il en soit, en dépit de sa modicité, l'importance de ce programme, qui couvre des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, les finances publiques, etc., ne peut être mise en doute. Il est tout aussi évident que sa réalisation, qui dépasse les seules possibilités nationales, nécessite l'appui substantiel et soutenu de la communauté internationale.

Aussi faut-il regretter que, à cette croisée des chemins, la mobilisation des ressources sur lesquelles Haïti était en droit de fonder de légitimes espoirs n'ait pas été aussi imposante que nous l'avions souhaité. Elle n'a pas, non plus, bénéficié de l'urgence que les circonstances semblaient requérir pour avoir l'effet escompté.

Le Président Namphy

En dépit de tout, dans la voie tracée, nous devons nous évertuer à développer le sens humain de la justice, du respect mutuel, de la confiance en soi et, dans l'autre, à cultiver les valeurs du dialogue, de la concertation et de la tolérance et à créer les conditions de notre propre progrès. Ce faisant, nous aurons franchi ensemble une étape importante vers la réalisation de notre idéal démocratique.

Cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale aura à se pencher sur les graves problèmes, souvent indissociables, qui touchent à la paix, à la sécurité et à la coopération internationales.

Tel qu'il apparaît dans le rapport combien édifiant du Secrétaire général, l'état du monde souligne l'ampleur de la menace due à la course aux armements et à la persistance de ces foyers de crise qui, soit au Moyen-Orient, soit en Afrique, soit en Asie, soit en Amérique, représentent incontestablement autant de défis qu'il incombe à la communauté internationale de relever pour répondre à la double exigence de la paix et de la sécurité mondiales.

Dans le même temps, les foyers de tension se multiplient un peu partout. Les actes de terrorisme de plus en plus fréquents, tels les attentats répétés, les prises d'otages, ne sont que les manifestations les plus évidentes d'une situation de crise qui prévaut depuis près de quatre décennies dans les relations internationales. Ce déchaînement de la violence, qui touche tous les continents, coïncide sur le plan économique avec de graves déséquilibres, dont les pays du tiers monde n'en finissent pas de subir les rigueurs. À part quelques cas de réussite exceptionnels, aucun pays du tiers monde n'a été épargné. Quant aux plus vulnérables et aux plus défavorisés, leur développement a pris pour le moins "une décennie de retard", devait souligner récemment, parmi tant d'autres, un rapport de la Banque mondiale. Comment, dans ces conditions, ne pas s'interroger sur la conjonction des facteurs, tels l'effondrement du coût des produits de base, le plafonnement des flux de l'aide publique, le problème de la dette qui, manifestement, se trouvent à la base du coup d'arrêt brutal donné à la croissance des pays du tiers monde?

Le Président Na phy

La République d'Haïti est fermement convaincue que la sécurité internationale est une et indivisible et concerne tous les Etats, tous les peuples. Par conséquent, elle attache la plus haute importance au rôle de l'Organisation des Nations Unies qui doit être renforcé si celle-ci doit constituer effectivement le centre où s'harmonisent les efforts communs pour le maintien de la paix et de la sécurité et le raffermissement de la coopération internationale. D'où la nécessité de mettre fin à ces situations qui, outre la menace qu'elles représentent pour la paix et la sécurité internationales, portent atteinte à la crédibilité de notre organisation.

C'est le cas du Moyen-Orient, où la persistance du conflit et le retard dans la mise en oeuvre d'un processus de négociation n'ont fait que renforcer le cycle de méfiance et de violence. La tragédie sanglante dont le Liban est le théâtre a mis l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts pour trouver une solution à cette crise qui n'a que trop duré.

Haïti considère que le fait par les uns et les autres d'avoir ignoré les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité a certainement contribué au maintien d'une situation hautement explosive. Il est le moment plus que venu pour la tenue de la Conférence internationale sur le Moyen-Orient, qui pourrait jeter les bases d'un règlement d'ensemble tenant compte à la fois du droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement, des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris celui d'avoir une patrie comme tous les autres peuples, et enfin de la nécessité de restaurer le Liban sans sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale.

Pour ce qui est de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, Haïti se félicite de l'adoption, à l'unanimité, de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité demandant, entre autres, un cessez-le-feu immédiat entre les belligérants, et souhaite ardemment que son application ouvre la voie à une solution négociée.

De même, dans le cas du Kampuchea et de l'Afghanistan, nous continuons d'appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies tendant à faciliter la recherche d'une solution politique garantissant le retrait des forces étrangères et permettant aux peuples kampuchéen et afghan de décider librement de leur destin, à l'abri de toute intervention ou ingérence étrangère.

Nous réitérons également notre appui à l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à la souveraineté de Chypre et continuerons à soutenir les efforts du Secrétaire général en ce sens.

Le Président Namphy

Le peuple haïtien demeure sensible aux aspirations légitimes du peuple coréen à la réunification par la voie pacifique et espère que les prochains jeux Olympiques de Séoul marqueront une étape importante vers la réalisation de cet objectif.

L'Afrique à laquelle Haïti reste et demeure attaché par tant de liens, livre actuellement les derniers combats pour se libérer des forces du colonialisme et du racisme. A cet égard, elle mérite l'appui le plus total de la communauté internationale. Nous croyons fermement que le maintien du régime d'apartheid en Afrique du Sud constitue l'un des plus grands défis de cette fin de siècle. Nous en appelons, encore une fois, à l'application des sanctions globales obligatoires à l'encontre du régime raciste pour qu'enfin le peuple sud-africain puisse recouvrer sa liberté dans une société unie, démocratique et multiraciale.

Nous nous élevons également contre l'occupation illégale continue de la Namibie et réaffirmons notre engagement total aux côtés du peuple frère de Namibie sous la direction de la SWAPO. Des efforts renouvelés devront être entrepris pour l'indépendance totale de la Namibie, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Toujours en Afrique, nous sommes vivement préoccupés par l'affrontement entre la Libye et le Tchad. Le Tchad, pays en développement et qui, comme le nôtre, compte parmi les moins avancés, n'aspire qu'à la paix à l'intérieur de ses vraies frontières nationales et avec ses voisins. Là encore, nous espérons qu'avec le concours agissant de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies, le bon sens finira par l'emporter et que le Tchad retrouvera, avec sa souveraineté rétablie sur toute l'étendue de son territoire, cette paix qui lui permettra de se consacrer exclusivement à son effort de développement économique et social.

Le Président Namphy

Pour ce qui est de la situation en Amérique centrale, nous saluons, avec satisfaction, le Plan de paix adopté par la réunion des chefs d'Etat indiquant la voie à une solution politique négociée avec la collaboration des parties impliquées elles-mêmes. Nous nous en félicitons d'autant plus que nous avons toujours été du point de vue que la solution aux problèmes de l'Amérique centrale ne pouvait être trouvée que par les peuples de la région eux-mêmes. Comment ne pas rendre hommage, à cet égard, après les efforts méritoires du Groupe de Contadora, à l'action lucide du Président Arias, du Costa Rica, dont les démarches courageuses en faveur de la paix lui donnent droit à notre profonde admiration et à notre reconnaissance.

Parallèlement à l'aggravation de la crise économique mondiale et à ses répercussions néfastes sur la situation des pays en voie de développement, la course aux armements, plus particulièrement la course aux armements nucléaires, a pris une ampleur sans précédent. Il est, dès lors, essentiel que le désarmement constitue l'un de nos objectifs prioritaires. C'est pourquoi nous nous félicitons du succès des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire. L'accord auquel ils sont parvenus marquera, quand il aura été appliqué, une étape décisive vers la réalisation d'un plan global de désarmement que nous appelons de tous nos vœux. Il est à souhaiter, dans ce cas, que l'énorme gaspillage de ressources induit par les dépenses d'armement servira, dans une certaine mesure, à compenser la faiblesse correspondante des transferts au titre de l'aide publique au développement qui reste bien en deçà des objectifs fixés voilà déjà plus de 25 ans par la Première Décennie des Nations Unies pour le développement. Car la préservation d'une paix internationale véritable est, sans doute, liée à un réajustement obligé des relations internationales offrant des perspectives réelles à un tiers monde de plus en plus endetté et démuné.

Au moment où elle aborde une étape capitale de son histoire, la République d'Haïti tient à réaffirmer sa foi dans les valeurs qu'incarne l'Organisation des Nations Unies. Elle reste persuadée que l'Organisation, dans la mesure où elle peut compter sur la volonté politique des Etats Membres, continuera d'apporter une contribution irremplaçable dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes de toutes sortes qu'engendre la mutation accélérée de la société internationale et aux défis qui se posent, sur tous les plans, à une planète qui compte désormais 5 milliards d'hommes, dont plus des deux tiers vivent dans le tiers monde.

Le Président Namphy

Aussi, solidaires du destin de tous les peuples et de tous les hommes, la République d'Haïti apportera-t-elle son plus ferme appui à toutes les démarches de l'Organisation tendant à faire progresser la cause de l'homme, à promouvoir et à garantir ses droits, à favoriser tout ce qui doit tendre vers l'instauration de rapports plus équilibrés et plus fraternels entre les peuples. A ce compte, elle s'attache à entretenir et à renforcer, avec toutes les nations qui le souhaitent, des relations d'amitié et de coopération basées sur les principes d'égalité souveraine, d'indépendance, du respect mutuel, de non-ingérence et du droit de chaque peuple de choisir, en toute liberté, la voie de son développement économique et social.

Nous réaffirmons, enfin, notre confiance dans le destin de l'Organisation des Nations Unies, sa vocation à oeuvrer pour le triomphe de la justice, de la solidarité et de la paix universelle.

Le PRESIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Conseil national de gouvernement de la République d'Haïti de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

S. E. le Lieutenant-Général Henri Namphy, Président du Conseil national de gouvernement de la République d'Haïti, est escorté hors de la salle.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

Mme GRANT-WOODHAM (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : Il y a 25 ans, à la suite de son accession à l'indépendance, la Jamaïque faisait sa première déclaration politique à la dix-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, présidée par un illustre citoyen du Pakistan, M. Zafrulla Khan, du Groupe des pays asiatiques. Aujourd'hui, la présidence est entre les mains compétentes d'un éminent représentant de la République démocratique allemande. Ceci témoigne de la contribution importante que peuvent apporter les différents systèmes politiques, économiques et culturels à la quête globale de paix, de développement et de stabilité.

Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la direction de cette assemblée et félicite tous les autres membres du Bureau. Nous comptons que sous votre direction, des progrès marqués seront accomplis dans la quête de solutions effectives et durables à certains des problèmes qui se posent à nous.

La quarante et unième session de l'Assemblée générale a bénéficié de la direction experte du Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, M. Choudhury. Nous ne saurions trop souligner la valeur de sa contribution aux réalisations de cette assemblée et nous l'en félicitons.

Lorsque nous considérons la déclaration que nous avons faite à cette tribune il y a 25 ans, nous constatons que la plupart des problèmes d'alors demeurent. Bien entendu, ce serait trop espérer que de croire que pendant cette période fixée arbitrairement de 25 ans - un quart de siècle - il aurait été possible de changer suffisamment la nature humaine pour faire disparaître conflits, guerres et problèmes sociaux et économiques. En fait, de nombreuses situations continuent à démontrer la persistance, dans la communauté internationale, d'un non-respect des principes de la Charte en matière de solution pacifique des conflits, de non-agression et de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Cependant, il y a eu des améliorations. Le monde a connu également de vastes changements politiques, économiques, scientifiques et technologiques, dont certains représentent aujourd'hui un défi que l'homme doit relever pour faire face aux transformations qui vont s'accéléralant.

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

Aujourd'hui, l'ordre du jour de l'Assemblée générale est beaucoup plus long que celui d'il y a 25 ans. Certains des points sont nouveaux, mais tous concernent les efforts persistants faits pour utiliser cette organisation et sa tribune pour traiter de la vie sur notre planète. Qu'ils soient définis en termes politiques, économiques, sociaux, culturels ou techniques, ces points ont tous, en fait, un rapport avec la question fondamentale : comment faisons-nous face aux problèmes?

Aujourd'hui, 25 ans plus tard, les Nations Unies peuvent s'enorgueillir de leur passé en matière de décolonisation. Depuis 1962, année au cours de laquelle la Jamaïque et cinq autres pays sont devenus Etats Membres de cette organisation, 49 autres Etats ont brisé les entraves du colonialisme. Cela constitue une grande réalisation. Cependant, nous avons encore un long chemin à parcourir et le défi continu de l'Afrique du Sud pour ce qui est de l'indépendance de la Namibie est une tâche majeure dans ce domaine. L'Afrique du Sud maintient son oppression sur la Namibie pour faciliter son pillage des ressources de ce pays, au mépris de la communauté internationale. Les politiques de l'Afrique du Sud demeurent intolérables et si nous ne réussissons pas à y mettre fin, cela est dû à l'attitude de certains pays dont les politiques ont empêché la mise en oeuvre des mesures qu'offre le Chapitre VII de la Charte.

La Jamaïque demande à nouveau au Conseil de sécurité d'agir selon le Chapitre VII pour assurer l'application de la résolution 435 (1978).

Nous continuons de rejeter totalement le concept du couplage et répétons que nous croyons fermement à la légitimité de la lutte de la South West Africa People's Organization (SWAPO), seul représentant authentique du peuple namibien.

En 1962, la Jamaïque proposait à l'Assemblée générale la célébration d'une Année internationale des droits de l'homme. Cette célébration a été observée par la communauté internationale en 1968. Depuis 1962, des travaux importants ont été entrepris dans le cadre du système des Nations Unies, qui ont abouti à l'adoption et à l'entrée en vigueur de plusieurs conventions extrêmement importantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Ma délégation note avec satisfaction le travail accompli par plusieurs comités créés en vertu de divers instruments des droits de l'homme et de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. Néanmoins, des violations flagrantes des droits de l'homme continuent d'être perpétrées dans de nombreuses régions du monde.

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

Comment le monde peut-il continuer de tolérer le système cruel d'apartheid, exemple flagrant du déni des droits de l'homme? Depuis son accession à l'indépendance il y a 25 ans et en dépit de plusieurs changements de gouvernement, mon peuple continue d'appuyer le gouvernement dans son opposition à l'apartheid. Au cours de ces années, la situation humaine, résultat de ce système abhorré, n'a fait qu'empirer : elle a coûté la vie à des milliers de victimes innocentes, dont des enfants; elle permet que des milliers de personnes, y compris des enfants, moisissent en prison, sans avoir fait l'objet de procès; elle est responsable de blessures physiques et psychiques chez des milliers d'individus, y compris des enfants; en vertu de cette situation, 25 millions de Noirs se voient refuser certains de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux - Pretoria cherche ainsi à imposer à la majorité de la population une sorte d'esclavage moderne en se fondant uniquement sur la couleur de la peau.

Nous avons vu croître le ressentiment et la colère d'une population opprimée. Nous avons assisté avec une profonde préoccupation au développement effrayant et inévitable de la situation, jusqu'à son explosion. Nous avons vu que ce régime raciste manipule délibérément et cyniquement tous les efforts déployés en vue de négocier une solution pacifique à la crise grandissante. Nous avons été consternés de voir que tout en condamnant unanimement l'apartheid, la communauté internationale ne peut se mettre d'accord sur des mesures propres à mettre fin à ce système. Nous avons également vu l'effet des pressions économiques exercées sur ce régime et nous demeurons convaincus que la mise en oeuvre de sanctions obligatoires et globales est le seul moyen de régler pacifiquement cette situation intolérable. Une action internationale vigoureuse et concertée contre l'apartheid doit aller de pair avec la condamnation internationale exprimée sans réserve.

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

Les Etats de première ligne, en butte aux actes d'agression et de sabotage de Pretoria, doivent pouvoir compter sur la solidarité effective de la communauté internationale alors qu'ils s'efforcent de se libérer de leur dépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud et de renforcer leur capacité de se défendre contre les actes de perpétuelle agression de Pretoria. La situation au Mozambique et en Angola réclame une attention concertée de la part de la communauté internationale. Cette assemblée générale ne sera-t-elle qu'une assemblée de plus d'où ne sortiront que des résolutions condamnant vigoureusement l'apartheid?

De temps en temps nous nous demandons à quoi servent les Nations Unies. Nous savons cependant que quelles que soient leurs insuffisances - apparues ces dernières années -, c'est une institution indispensable. Qu'il s'agisse du Moyen-Orient - où la question centrale du droit du peuple palestinien n'est toujours pas réglée et où le droit d'Israël à une existence pacifique à l'intérieur de frontières sûres garanties doit être assuré -, du Kampuchea ou de l'Afghanistan - où nous demandons le retrait des forces étrangères pour que la population puisse exercer pleinement son droit à l'autodétermination -, les Nations Unies doivent jouer un rôle de plus en plus important. La Jamaïque continue d'appuyer l'idée de la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, qui serait chargée de définir un règlement global des problèmes du Moyen-Orient. Il en va de même pour le Kampuchea. En Afghanistan, les efforts inlassables du Secrétaire général et de ses représentants doivent continuer de jouir de l'appui de tous.

Dans le Golfe, la Jamaïque est convaincue que les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans la réalisation d'un règlement pacifique. Nous appuyons la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité ainsi que les efforts poursuivis par le Secrétaire général pour trouver une solution aux problèmes de la région. La Jamaïque est d'avis qu'une cessation de la guerre entre l'Iran et l'Iraq est un préalable essentiel au rétablissement de la stabilité dans la région et à un trafic maritime pacifique. Il faut donc que l'Iran et l'Iraq se plient aux exigences de la communauté internationale, qui demande un prompt règlement de leur différend.

Nous avons de bonnes raisons d'espérer que la violation de l'intégrité territoriale du Tchad prendra fin sans tarder, maintenant que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) participe à nouveau activement à la recherche d'une solution.

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

Dans notre propre région, il y a 25 ans, le conflit en Amérique centrale ne se présentait pas sous la même forme qu'actuellement. Mais les germes du conflit étaient là. Les disparités économiques et sociales de longue date ont donné naissance à des conflits dans lesquels des divergences idéologiques se sont manifestées récemment. Nous avons suivi de près et appuyé les démarches diplomatiques entreprises pour parvenir à un règlement négocié, acceptable pour toutes les parties à ce conflit régional. Nos espoirs ont maintes et maintes fois été réduits à néant, à mesure qu'une solution effective échappait à tout effort. Nous avons cependant été encouragés par l'Accord signé le 7 août dernier au Guatemala par les Présidents des cinq pays de l'Amérique centrale, preuve de leur volonté de venir à bout de leurs divergences par le dialogue.

Le Gouvernement de la Jamaïque se félicite des efforts laborieux entrepris depuis longtemps par le Groupe d'appui de Contadora et de sa contribution à ce dernier développement ainsi que du rôle joué par le Président Arias, du Costa Rica, dont la proposition est à la base de cet accord. Nous espérons que les parties à l'Accord respecteront les engagements pris et que ce dernier sera mis en oeuvre selon les modalités convenues. Nous prions instamment la communauté internationale d'appuyer cet effort de paix, de stabilité et de développement en faveur de la région tout entière. En particulier, nous prions instamment tous les Etats extérieurs à l'Amérique centrale et qui ont des intérêts dans la région d'appuyer sans réserve cette noble entreprise et de permettre ainsi aux Etats centraméricains de résoudre leur différend sans intervention étrangère.

De quelque conflit régional qu'il s'agisse et où qu'il ait lieu, une préoccupation majeure se pose pour nous tous : la menace d'une guerre et la compétition dans laquelle les superpuissances sont engagées en permanence pour la possession de systèmes d'armes nucléaires toujours plus perfectionnées. Les Nations Unies ont fait des efforts intensifs pour mettre fin à cette folie. En 1962, la Jamaïque s'est déclarée préoccupée par l'escalade de la course aux armements. Aujourd'hui, 25 ans après, la situation est infiniment plus dangereuse. Nous continuons de préconiser ardemment et d'appuyer l'adoption de mesures favorables à la réalisation du désarmement général et complet. Nous avons fait état de l'optimisme que nous avons ressenti à la nouvelle de l'accord intervenu entre les deux superpuissances, qui tend à éliminer toute une catégorie d'armes nucléaires. C'est là un événement extrêmement important pour la communauté

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

internationale. Mais nous ne devons pas céder à l'euphorie. Il reste encore suffisamment d'armes nucléaires pour anéantir plusieurs fois la civilisation. Nous devons par conséquent continuer de faire pression sur les puissances nucléaires. En même temps, la course à l'accumulation d'armements classiques ne doit pas se substituer à la course aux armes nucléaires.

Il y a quelques semaines s'achevait la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement. Nous regrettons profondément que tous les Etats n'y aient pas participé, mais nous sommes persuadés que le message lancé par la Conférence rencontrera rapidement un écho positif auprès des peuples de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud.

Le fait que des millions de dollars sont dépensés en armes de destruction massive pour maintenir la paix et la sécurité alors que des millions de gens continuent de vivre dans une pauvreté et un dénuement abjects constitue une aberration qui doit cesser.

Nous avons déjà fait allusion aux problèmes de types nouveaux, dont les répercussions, sur le plan international, sont très graves : entre autres, le terrorisme international, le trafic illicite de drogues et la crise de l'endettement.

La Jamaïque condamne le terrorisme international, qu'il s'agisse du terrorisme d'Etat ou d'autres formes de terrorisme. Nous sommes préoccupés et effrayés par son caractère aveugle et destructeur; par la capacité qu'a le terrorisme de tisser un vaste climat de peur, d'hostilité et de méfiance entre les nations et les peuples, érodant ainsi le cadre de paix, de stabilité et de bonne volonté pour l'instauration duquel les Nations Unies se donnent tant de mal. Nous souscrivons sans réserve à l'adoption de mesures destinées à éliminer le terrorisme international et nous continuerons d'appuyer tous les efforts faits dans ce sens.

La communauté internationale a reconnu la nécessité de serrer les rangs dans le combat contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Des conférences aux niveaux mondial, régional et sous-régional sont venues appuyer l'action menée par la grande majorité des Etats pour effacer ce fléau de la face de la terre. Nous ne sommes pas seulement préoccupés par les ravages irrémédiables que l'abus des drogues peut causer à nos populations; nous sommes également inquiets par les effets qu'il peut avoir sur la sécurité étant donné que le trafic illicite de drogues est immanquablement lié à la criminalité internationale, qui ne respecte

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

aucune frontière. Les plans d'action multilatérale définis par diverses conférences, notamment la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite de drogues qui s'est tenue au début de l'année, traduisent notre volonté résolue, en tant que nations souveraines, de coopérer à la lutte implacable menée contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Nous sommes convaincus que le renforcement du droit international, par l'adoption d'une convention sur cette question, contribuerait considérablement au succès à cette campagne internationale.

A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de notre entrée aux Nations Unies, mon gouvernement aimerait pouvoir déclarer sans réserve que des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la promotion des buts et principes de l'Organisation en matière de développement économique. Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de le faire.

Le développement est un problème dont la solution est encore plus pressante aujourd'hui qu'il y a 25 ans, à une époque où l'économie mondiale se portait mieux. Malgré les progrès significatifs accomplis ces deux dernières décennies en matière d'amélioration du niveau de vie, à laquelle le système des Nations Unies a beaucoup contribué, les pays en développement ont dû faire face à des difficultés sans précédent durant les années 80. Ces difficultés menacent les acquis économiques et sociaux de nos Etats ainsi que leur stabilité.

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

On encourage les pays en développement à poursuivre une croissance orientée vers les exportations mais, parallèlement, les pays industrialisés qui préconisent cette voie cherchent à ériger des barrières protectionnistes autour de leurs propres industries qui ne sont pas concurrentielles. Cela entraîne une réduction du niveau des exportations des pays en développement vers les marchés des pays développés, une chute des recettes en devises et, par conséquent, une réduction de la capacité d'importer les biens nécessaires pour soutenir nos économies. Les déséquilibres de l'économie mondiale se trouvent ainsi perpétués.

La nouvelle série de négociations multilatérales sur le commerce - lancée à Punta del Este, Uruguay, en septembre dernier - a eu lieu en raison de la détérioration générale continue de l'environnement commercial international et de la nécessité de mettre fin à cette tendance en replaçant le commerce international dans le cadre d'une discipline multilatérale convenue. Les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) se heurtent à de nouvelles difficultés à mesure qu'elles négocient toute une série de questions commerciales. La Jamaïque attache la plus haute importance à ces négociations et estime que les règles et principes convenus dans le dessein de créer un environnement commercial international stable, pratique et sûr, non seulement aident le commerce mais favorisent un climat d'investissement étranger.

Le fardeau de la dette extérieure est devenu le plus gros obstacle au développement économique. L'écart entre les niveaux de vie moyens dans les pays en développement et ceux du monde développé s'est accru et il existe des disparités croissantes entre les différentes parties du monde en développement. Nous pensons que nos créanciers savent maintenant parfaitement qu'ils doivent prendre des mesures novatrices et positives pour améliorer la situation.

Il n'est plus réaliste de soutenir que les pays en développement pourront à brève échéance gérer le problème de leur dette extérieure. Il faut réexaminer les programmes de stabilisation à court terme préconisés par le Fonds monétaire international ainsi que le rééchelonnement des obligations bilatérales par l'intermédiaire du Club de Paris et celui de la dette commerciale directement avec les banques commerciales.

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

Une nouvelle approche doit tenir compte de la capacité de servir la dette et de la situation des petits pays à revenu moyen qui assument des services de la dette élevés et qui ne sont guère en mesure de s'endetter davantage. La reprise de la croissance doit être un objectif fondamental.

Le Premier ministre de la Jamaïque a présenté une proposition qui, à notre sens, peut contribuer à la coordination et à l'amélioration des approches à adopter au sujet de la crise de la dette. La proposition porte sur une nouvelle politique basée sur des programmes de prêts qui répondent directement aux nécessités du service de la dette et de la croissance économique. Cette facilité, qui serait offerte par des institutions financières multilatérales, serait déterminée sur la base d'une réduction convenue du taux de service de la dette à des niveaux acceptables, pour une période de programme donnée, dans le but de débloquer des ressources disponibles suffisantes pour parvenir à la croissance prévue. Dans un programme parallèle, le Club de Paris et les banques commerciales adapteraient également leur rééchelonnement sur plusieurs années au taux de service préconisé de la dette.

Nous souhaiterions que cette proposition soit discutée en Deuxième Commission, et nous demandons aux Membres des Nations Unies d'appuyer ce que nous considérons être une initiative utile et constructive dans la recherche complexe de solutions. Je suis convaincue qu'il est généralement admis que la solution au problème de la dette contribuera non seulement à améliorer les économies des pays en développement mais fera également partie d'une solution plus vaste des problèmes qui, ensemble, contribuent à la stagnation actuelle de l'économie mondiale.

La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue récemment à Genève, était attendue avec impatience par les pays du monde en développement. C'était une occasion pour la communauté internationale de rechercher des solutions concrètes aux nombreux problèmes auxquels est en proie l'économie mondiale. Nous attendions de ce forum des politiques et des mesures qui relanceraient le développement, la croissance et le commerce international, et qui contribueraient à la promotion d'un environnement plus prévisible et plus positif.

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

Cette septième session de la Conférence n'a pas eu le succès retentissant que nous espérons. L'action décisive qu'exige la situation économique mondiale actuelle ne s'est pas matérialisée. Cependant, cette session a représenté un progrès important en matière de multilatéralisme et d'interdépendance, un engagement renouvelé envers la CNUCED. La communauté internationale a reconnu que les conférences quadriennales de la CNUCED continuent de fournir l'occasion de discuter franchement et utilement des questions de développement.

La "Déclaration finale de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement", ce document de consensus qui rassemble l'évaluation des tendances et des politiques et mesures économiques mondiales dans les domaines des ressources pour le développement, des produits de base, du commerce international et des mesures spéciales pour les pays les moins avancés, continuera d'être un document politique important pour l'application des réformes des systèmes économiques et financiers internationaux.

La Jamaïque reste pleinement attachée au multilatéralisme et continuera de jouer un rôle positif dans le domaine des programmes et de projets parrainés par les institutions des Nations Unies. Nous espérons que ces programmes compléteront ceux qui ont été introduits aux niveaux national et régional. Nous croyons que nos efforts, assortis de ceux qui ont été introduits et mis au point par la communauté internationale élargie, nous aideront à réaliser notre objectif national : une meilleure vie pour notre peuple, dans un environnement international pacifique, sûr et stable.

Nous notons avec grande satisfaction que des progrès significatifs ont été accomplis au sein de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins sur le problème des revendications qui chevauchent. Cette bonne nouvelle devrait contribuer à convaincre ceux qui doutent encore de la viabilité de ce régime que les membres de la communauté internationale ont mis au point par consensus. Nous espérons que la réunion de décembre sera couronnée de succès. Nous continuons d'espérer que la ratification de la Convention progressera rapidement.

La Jamaïque reconnaît que les Nations Unies ne peuvent être efficaces que dans la mesure où les Etats Membres le leur permettent. De certaines indications récentes, il ressort que les Etats seraient disposés à le faire. Cela est

Mme Grant-Woodham (Jamaïque)

encourageant. Les Nations Unies, c'est nous tous. Nous partageons tous la responsabilité de les utiliser pour contribuer à édifier un monde meilleur.

M. TOTU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, votre élection à la haute fonction de président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies me donne l'agréable occasion de vous adresser des félicitations cordiales ainsi que les meilleurs vœux de plein succès dans la mission qui vous a été confiée.

J'ai l'honneur insigne de présenter, du haut de la tribune de cette instance les considérations et les propositions du Président de la Roumanie, M. Nicolae Ceaucescu, relatives aux principaux problèmes de la vie internationale, ainsi que les moyens de les régler, conformément aux intérêts et aux aspirations à la paix, à l'indépendance et au progrès du peuple roumain et de tous les peuples du monde.

L'analyse de l'évolution de la vie internationale met en évidence un tableau qui est loin d'être rassurant.

M. Totu (Roumanie)

L'état actuel du monde continue d'être particulièrement grave et complexe. La course aux armements a atteint des proportions inquiétantes. En même temps, les essais nucléaires visant le perfectionnement des armes de destruction massive se poursuivent, et ont des effets nuisibles sur l'environnement et sur la vie même de notre planète.

De même, les conflits, les situations de crise et les tensions sévissant dans diverses régions du monde n'ont guère diminué mais se sont au contraire aggravés, engendrant de nouvelles menaces pour la tranquillité et la sécurité de l'humanité.

La politique de force, de recours à la menace de la force et d'ingérence brutale dans les affaires intérieures d'autres Etats se poursuit. Ces actions sont incompatibles avec les principes et les normes du droit et de la morale internationaux.

A son tour, la crise économique mondiale s'est aggravée, est devenue plus profonde et frappe tous les pays. Ses effets se font sentir pleinement, en premier lieu sur la situation, déjà dramatique, des pays en développement.

Selon la conception de la Roumanie, du Président Nicolae Ceausescu, l'unique alternative qui s'impose à présent est de changer le cours dangereux des événements et barrer la voie conduisant à une catastrophe nucléaire. Une nouvelle guerre mondiale est inconcevable, car elle mènerait pratiquement à la destruction de la vie même sur notre planète. C'est pourquoi nous estimons que l'on devrait renoncer à jamais à la conception erronée et périmée, avancée par certains Etats nucléaires, selon laquelle les armes nucléaires renforceraient la sécurité et contribueraient au maintien de la paix.

La Roumanie estime que le problème fondamental de l'époque contemporaine est l'arrêt de la course aux armements, le passage résolu au désarmement, en premier lieu au désarmement nucléaire, et la défense du droit suprême des peuples, des gens à la paix, à la vie, à une existence libre et digne.

Par toute son activité au plan international, la Roumanie s'emploie à n'épargner aucun effort en vue d'établir un dialogue permanent, d'élargir et diversifier ses contacts avec tous les Etats du monde, quel que soit leur système social. Ces relations sont fermement fondées sur les principes de la pleine égalité de droits, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de la non-immixtion dans les affaires intérieures et de l'avantage mutuel.

Vu l'ampleur sans précédent que connaît de nos jours la course aux armements et, en premier lieu, aux armements nucléaires, et la nécessité de prendre des

M. Totu (Roumanie)

mesures fermes dans le domaine du désarmement, nous estimons que l'actuelle session devrait examiner ces problèmes en priorité.

Pour atteindre ce but, nous sommes d'avis que tous les Etats devraient redoubler d'efforts et intensifier leurs actions.

Le Président de la Roumanie, M. Nicolae Ceausescu, propose que l'Assemblée générale adresse un appel à l'Union soviétique et aux Etats-Unis d'Amérique - étant donné que leurs positions sont très rapprochées - pour qu'ils concluent, dans les plus brefs délais, au cours même de cette année, un accord sur l'élimination des missiles à moyenne portée et opérationnels/tactiques d'Europe et du monde entier.

L'Assemblée générale devrait, en même temps, adresser un appel aux pays ayant sur leur territoire des armes nucléaires pour qu'ils renoncent à celles-ci et ne dressent plus d'obstacles à la réalisation d'un accord. En outre, les pays d'Europe et de tous les autres continents devraient également être appelés à oeuvrer résolument en faveur de la conclusion d'un tel accord au cours même de cette année.

En saluant l'accord de principe soviéto-américain qui vient d'être réalisé à cet égard, nous formulons l'espoir qu'il sera signé à l'occasion de la rencontre au sommet, prévue pour l'automne de cette année.

Vu que les essais nucléaires contribuent à l'accélération de la course aux armements, tout en ayant des effets nuisibles sur l'environnement, l'Assemblée générale devrait adresser un appel, en premier lieu, aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, et également aux autres Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils mettent un terme aux expériences nucléaires et à toute activité consacrée au développement et au perfectionnement des armes nucléaires. De même, nous estimons que l'on devrait faire appel à tous les Etats du monde pour qu'ils prennent l'engagement d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, pour le bien de l'humanité tout entière.

Tout en prêtant une attention de premier ordre aux problèmes du désarmement nucléaire, la Roumanie estime qu'il s'impose en même temps de passer résolument à des mesures concrètes de réduction des armements classiques, des effectifs et des dépenses militaires, qui ont dépassé cette année, à l'échelon mondial, le montant de 1 000 milliards de dollars.

Après avoir formulé, ces dernières années, toute une série de propositions dans ce domaine, la Roumanie a procédé elle-même à une réduction unilatérale de 5 % de ses armements, effectifs et dépenses militaires à la suite d'un référendum

M. Totu (Roumanie)

national, auquel avait pris part pratiquement le peuple tout entier. Le peuple roumain a ainsi affirmé sa volonté et décision d'oeuvrer inlassablement en faveur du désarmement et de la paix. Selon notre opinion, l'adoption par les Etats de mesures unilatérales de désarmement constitue une modalité concrète de passer des paroles à ces actes, de réaliser des progrès réels vers l'accomplissement du désarmement général.

Dans le même esprit d'une approche nouvelle des problèmes du désarmement, et afin de saisir toutes les possibilités existant dans ce domaine, la Roumanie est d'avis qu'il s'avère nécessaire d'entamer au plus tôt des négociations sur le désarmement classique entre les pays membres de l'OTAN et ceux membres du Pacte de Varsovie, avec la participation d'autres pays du continent européen.

Tenant compte du rôle accru que doit jouer l'Organisation des Nations Unies, la Roumanie propose que l'Assemblée générale agisse en faveur de l'élaboration et de la mise au point d'un programme complexe de désarmement nucléaire et général, à même d'être présenté en vue de son adoption lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, prévue en 1988. Le programme devrait comprendre des mesures visant l'élimination totale, par étapes, des armes nucléaires et la réduction substantielle des armements conventionnels, des effectifs et des dépenses militaires, ainsi que l'interdiction de la production des armes chimiques et la destruction des stocks existants.

Selon notre conception, le programme complexe devrait prévoir la nécessité de régler d'une manière indépendante les divers problèmes et aspects du désarmement nucléaire et classique, sans les faire dépendre les uns des autres.

Dans le même ordre d'idées, la Roumanie estime que l'élaboration et l'adoption par les Nations Unies d'un document international sur les principes qui devraient régir les négociations entre Etats en matière de gel et de réduction des dépenses militaires seraient à même de donner une impulsion aux efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement.

De même, il serait particulièrement important d'arrêter toute mesure visant à militariser l'espace extra-atmosphérique, qui devrait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

M. Totu (Roumanie)

Etant donné que le grand nombre de lancements de satellites a des conséquences négatives pour l'environnement et la vie sur Terre, nous proposons que l'Assemblée générale des Nations Unies adresse un appel aux pays qui procèdent à ces lancements en vue d'en limiter l'envoi dans l'espace extra-atmosphérique.

En même temps, l'Assemblée générale devrait inviter tous les Etats du monde à amorcer, le plus tôt possible, des négociations sur la réglementation de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques et l'établissement d'un système rationnel de son emploi en tant que bien de l'humanité tout entière.

Les intérêts de la paix et de la sécurité internationales exigent de plus en plus la création de zones dépourvues d'armes nucléaires et chimiques, ainsi que le développement de relations de bon voisinage, de l'entente mutuelle et de la coopération.

C'est dans cet esprit que la Roumanie oeuvre inlassablement pour la transformation des Balkans en une zone de bon voisinage, de paix et de coopération, exempte d'armes nucléaires et chimiques, sans troupes ni bases militaires étrangères. Dans ce sens, les récentes propositions de la Roumanie et de la Grèce visant à organiser, à Bucarest, une réunion à haut niveau des chefs d'Etat et de gouvernement des pays balkaniques, revêtent une signification particulière.

La Roumanie appuie également l'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques au nord et au centre de l'Europe, ainsi que sur d'autres continents. Nous estimons que les Nations Unies devraient encourager les initiatives visant à la création de telles zones, y compris des villes et des localités dénucléarisées sur divers continents, en vue d'accroître la confiance et la sécurité aux niveaux régional et global.

Dans le contexte des interdépendances toujours plus étroites qui caractérisent le monde actuel et compte tenu de l'évolution des événements internationaux, la Roumanie propose que l'Organisation des Nations Unies lance un appel général à tous les Etats en conflit pour qu'ils mettent fin à leurs opérations militaires, ainsi qu'un appel à tous les Etats du monde pour qu'ils procèdent au règlement de toutes les questions en litige et des différends qui existent entre eux par des moyens pacifiques et par la négociation.

M. Totu (Roumanie)

Il faudrait demander en même temps que cesse toute forme d'opérations militaires pendant le déroulement des négociations, à partir du moment où celles-ci ont commencé.

Le Conseil de sécurité ou un organisme spécial dépendant de l'ONU pourrait être chargé de veiller au respect des engagements qui ont été pris concernant la cessation des activités militaires durant le déroulement des négociations et le règlement des problèmes par la voie de la négociation.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, la position et les actions de la Roumanie, de son président, visent à assurer une paix globale, juste et durable, fondée sur le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien, la garantie de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats situés dans la zone. Nous considérons qu'en ce moment une voie réaliste pour assurer la paix au Moyen-Orient consiste à organiser une conférence internationale sur les problèmes du Moyen-Orient, sous l'égide de l'ONU et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, Israël et les membres permanents du Conseil de sécurité. Nous estimons qu'il importe de ne pas manquer une pareille chance historique afin que la région tellement éprouvée du Moyen-Orient puisse enfin retrouver la paix et la tranquillité.

Quant au conflit entre l'Iran et l'Iraq, la Roumanie appuie la résolution du Conseil de sécurité qui se prononce pour la cessation, dans les plus brefs délais, de la guerre, et pour le règlement politique, par des négociations, de tous les problèmes existant entre les deux pays. Nous appuyons également les actions du Secrétaire général de l'ONU à ce sujet. Nous nous prononçons avec fermeté pour que l'on renonce à toute action pouvant mener à l'extension du conflit. Il s'impose que tous les navires militaires étrangers soient retirés du Golfe, que l'on redouble d'efforts pour mettre un terme à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, pour que la libre navigation soit assurée dans cette région comme, d'ailleurs, sur tous les océans et les mers du monde.

La Roumanie appuie en même temps toute action et initiative de nature à favoriser des solutions pacifiques aux situations conflictuelles que connaissent l'Amérique centrale et d'autres régions du monde. Dans ce contexte, nous estimons

M. Totu (Roumanie)

nécessaire que l'Assemblée générale établisse le mandat qui devrait servir de base à l'achèvement des travaux sur l'initiative présentée par la Roumanie au cours des sessions précédentes concernant le recours à une commission de l'ONU pour les bons offices, la médiation ou la conciliation, aux fins du règlement pacifique des différends. Nous pensons également qu'il est nécessaire de procéder à l'élaboration d'un document international sur le développement et le renforcement des relations de bon voisinage dans les relations entre Etats et de prendre des mesures pour raffermir le rôle de l'ONU et sa capacité d'action pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans la poursuite de sa politique, la Roumanie soutient activement la lutte pour la libération nationale des peuples, prête son appui actif à la SWAPO dans sa lutte pour l'indépendance de la Namibie. Nous condamnons fermement la politique raciste d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud, les actes hostiles de ce pays contre les Etats voisins, indépendants et souverains. Nous nous prononçons pour l'adoption de mesures concrètes et efficaces contre le régime minoritaire raciste de Pretoria.

Nous réaffirmons notre solidarité et notre appui actif à la position et aux initiatives prises par la République populaire démocratique de Corée, à ses efforts et à ses actions politico-diplomatiques tendant à l'unification pacifique, démocratique et indépendante de la Corée.

Dans les conditions actuelles de l'économie mondiale, marquée par la persistance de phénomènes de crise, tant au plan économique qu'au plan monétaire et financier, la situation économique des pays en développement s'est considérablement détériorée, les décalages économiques et technico-scientifiques entre ces pays et les pays développés ne cessant d'augmenter.

Au cours de la dernière période, on a assisté à une intensification des mesures protectionnistes et discriminatoires dans le domaine du commerce international, surtout en ce qui concerne les exportations des produits manufacturés des pays en développement, en même temps qu'à la diminution chez ces derniers des prix des matières premières.

Le problème le plus grave auquel sont confrontés les pays en développement est le fardeau de la dette extérieure qui a atteint le montant considérable de 1 000 milliards de dollars.

M. Totu (Roumanie)

Face à cette situation, la Roumanie et son Président Nicolae Ceausescu, estiment nécessaire que l'Assemblée générale adresse à tous les pays développés créditeurs, aux banques et aux institutions financières internationales, un appel en vue d'instituer un moratoire pour une période d'au moins cinq ans sur tous les crédits accordés aux pays en développement par les gouvernements des pays économiquement développés, par les banques, y compris le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Par ailleurs, il conviendrait de demander que la limite maximum des intérêts perçus pour les crédits déjà accordés ne dépasse pas 5 %, et d'établir comme principe que les intérêts perçus pour les crédits qui seront accordés à l'avenir ne dépassent pas 4 à 5 %. Pour leur part, les banques devraient payer, pour les dépôts, des intérêts allant jusqu'à 5 %. Les crédits commerciaux devraient être financés suivant les normes et les arrangements convenus par les pays.

M. Totu (Roumanie)

L'Assemblée générale de l'ONU devrait appeler, en même temps, tous les Etats à renoncer aux mesures protectionnistes et discriminatoires, à toute barrière artificielle, aux restrictions et contingentements dans le cadre des échanges commerciaux et à appliquer rigoureusement les dispositions du GATT concernant l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée.

La situation de l'économie mondiale exige que le dialogue entre les pays en développement et les pays industrialisés soit repris. A cet effet, la Roumanie a proposé la convocation d'une conférence internationale, au sein de l'ONU, avec la participation sur un pied d'égalité aussi bien des pays développés que de ceux en développement. La conférence serait destinée à rechercher des solutions réciproquement acceptables aux problèmes économiques, y compris à celui de la dette extérieure, pour la liquidation du sous-développement et l'établissement du nouvel ordre économique international.

Afin de renforcer le rôle et la contribution de l'ONU dans la solution globale politico-économique du problème de la dette extérieure, il serait nécessaire de créer, au sein de l'ONU, un organisme spécial pour la question de la dette extérieure, chargé d'examiner et de proposer des mesures concrètes et efficaces dans ce domaine.

Le déroulement des travaux de la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement a mis en évidence, d'une manière saisissante, que la course aux armements qui absorbe chaque année des fonds immenses est devenue pour tous les peuples un fardeau toujours plus difficile à supporter, alors que de nombreux problèmes économiques et sociaux graves à l'échelle mondiale demeurent sans solution.

Le message adressé à la Conférence par le Président de la Roumanie contient des propositions visant à geler les budgets militaires au niveau de l'année 1987 et à les réduire, dans une première étape, d'au moins 5 %, afin d'utiliser les économies ainsi réalisées tant pour leurs besoins socio-économiques que pour l'accroissement des contributions aux programmes d'assistance technique des Nations Unies.

A la confluence de notre siècle avec le troisième millénaire, la science et la technique sont devenues des facteurs décisifs de progrès. Mais dans ce domaine aussi, de grands décalages se sont créés entre les pays économiquement développés

M. Totu (Roumanie)

et ceux en développement. Voilà pourquoi, il s'impose de convenir d'urgence au sein de l'ONU des voies et moyens d'action permettant à tous les pays et, en premier lieu, à ceux en développement, de bénéficier des grands acquis du génie humain. Il en découle la nécessité de convoquer une seconde conférence de l'ONU pour la science et la technologie au service du développement.

La situation complexe et particulièrement grave de la vie internationale - au plan politique, militaire, économique et social - exige la démocratisation des relations internationales, le respect du droit souverain de tous les Etats - quel qu'en soit l'ordre de grandeur, la force économique ou militaire, le système socio-politique - et la participation sur la base des principes de pleine égalité et de respect mutuel à la solution de tous les problèmes qui préoccupent à présent l'humanité. Dans ce contexte, nous nous prononçons en faveur du raffermissement du rôle de l'ONU et des autres organisations internationales, de sorte que leurs activités puissent se concentrer sur la solution des questions cardinales du monde contemporain.

La vie, les réalités imposent le strict respect des principes et des normes du droit international dans les rapports interétatiques, l'établissement d'un système global de paix et de sécurité dans l'intérêt de tous les peuples.

Nous soutenons la nécessité de perfectionner et de simplifier les mécanismes du Secrétariat de l'ONU. Nous exprimons, en même temps, notre conviction que les difficultés financières temporaires de l'Organisation ne doivent pas conduire à la réduction de ses activités politiques et économiques essentielles, ou à des modifications dans les structures démocratiques de l'ONU.

La conception du Président de la Roumanie, Nicolae Ceausescu, concernant les principaux problèmes actuels de la vie internationale donne expression à la vocation constructive de paix et de large coopération internationale du peuple roumain. Elle représente, en même temps, un appel vibrant à tous les Etats, à tous les peuples et à toutes les forces réalistes, pour qu'ils unissent leurs efforts afin d'éliminer à jamais le danger de guerre, d'exclure la force de la vie internationale et d'instaurer un monde nouveau, de paix, d'entente et de coopération.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous exprimer nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis absolument convaincu que votre longue expérience et votre compétence bien connue nous permettront d'aboutir à des résultats positifs au cours de cette session importante. Nous sommes tout particulièrement satisfaits de voir siéger à la présidence un représentant de votre pays, qui est ami de la Jamahiriya arabe libyenne et qui entretient avec elle des liens très étroits d'amitié et de compréhension. Je tiens à vous assurer que nous sommes disposés à coopérer pleinement avec vous dans l'exercice de vos hautes fonctions.

Je tiens également à exprimer les félicitations de mon pays à M. Humayun Rasheed Choudhury, qui a présidé la quarante et unième session de l'Assemblée générale avec une compétence remarquable. Nous estimons que c'est en grande partie grâce à lui que des résultats positifs ont pu être obtenus lors de cette session.

Je me dois également de rendre hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts qu'il a déployés et qu'il continue de déployer pour promouvoir le rôle de l'Organisation et pour réaliser les buts et les principes des Nations Unies, notamment pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Joseph Verner Reed, à l'occasion de sa nomination au poste de secrétaire général adjoint.

Nous voici réunis aujourd'hui pour la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, une organisation qui, en dépit de ses insuffisances et des lacunes de sa Charte, demeure le seul espoir pour la communauté internationale de parvenir à la sécurité basée sur la justice et le bien-être des peuples. Les peuples du monde, et ce sont eux qui sont mentionnés au tout début de la Charte, attendent que cette organisation réponde à leurs espoirs et à leurs aspirations à la liberté, à la justice et à l'égalité.

Lorsque cette organisation a été créée, tout le monde croyait qu'elle marquerait le début de la fin des luttes internationales basées sur l'hégémonie et la discrimination raciale et ethnique.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Le monde entier s'est élevé contre le nazisme et le fascisme qui étaient deux phénomènes aberrants. L'humanité tout entière a resserré ses rangs pour éliminer ces dangers et les empêcher de déferler. La Libye, qui faisait partie des victimes de l'agression fasciste, a perdu plus de la moitié de sa population dans la résistance à cette oppression au cours d'une lutte longue et amère et elle apprécie à sa juste valeur l'importance de la victoire du monde et de l'humanité sur le fascisme et le nazisme.

Dans le domaine de la décolonisation, l'Organisation des Nations Unies a remporté nombre de succès et de victoires. La lutte des peuples de tous les continents du monde en général, et sur notre continent africain en particulier, a été couronnée par de nombreuses victoires, entraînant la mort de la colonisation dont elle a brisé les chaînes. Cependant, si la communauté des nations a remporté des victoires dans la lutte contre le fascisme et le nazisme, elle a essuyé de nombreux revers en raison de l'apparition de l'impérialisme, du sionisme raciste et du néo-colonialisme. Aujourd'hui, dans le monde, nous voyons des peuples entiers qui risquent l'extermination ou la dispersion.

La tragédie du peuple de Palestine, tragédie causée par l'alliance entre l'impérialisme, le sionisme mondial et le colonialisme, a trouvé sa traduction dans les tentatives d'élimination du peuple palestinien. On peut considérer que c'est la plus grande tragédie de l'histoire contemporaine. L'Organisation des Nations Unies, qui a été utilisée comme instrument pour donner une légitimité à l'agresseur et priver les victimes de leurs droits par la création de l'entité sioniste, a la responsabilité morale de corriger cette erreur historique.

L'instauration du régime raciste en Afrique du Sud, contrepartie du régime raciste de Palestine, à l'aide du même instrument, n'est qu'un exemple de plus des tragédies de l'histoire imposées aux populations. Dans le fait qu'en Afrique du Sud et en Namibie, des millions de Noirs africains soient privés de leurs droits et traités de façon inhumaine, on ne peut voir qu'un chapitre honteux de l'histoire contemporaine de l'humanité. On ne parviendra à mettre fin au régime raciste en Afrique du Sud que si les Etats impérialistes cessent d'apporter directement leur appui à ce régime. De plus, on ne parviendra rapidement à l'indépendance de la Namibie, indépendance que les puissances impérialistes cherchent à empêcher en créant toutes sortes d'obstacles et en y mettant de nouvelles conditions, que sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous croyons que le moment est venu d'imposer des sanctions économiques au régime raciste pour le contraindre à se plier à la volonté de la communauté internationale. Nous estimons que le régime raciste doit permettre au peuple d'Azanie de décider de son propre avenir en toute liberté et à l'abri de toute pression, quelle qu'elle soit, afin que nous puissions entendre enfin la voix de la majorité noire, une voix que l'on n'a jamais autorisée à s'exprimer ni à participer au gouvernement du pays. La stabilité et la paix ne seront pas restaurées en Azanie tant que la majorité noire ne jouira pas de la plénitude de ses droits nationaux.

Malgré les tentatives de l'humanité et de la famille des nations visant à établir la paix, la sauvage campagne que mène le Gouvernement américain contre de petits pays et des peuples épris de paix ne peut que nous offrir un tableau très déprimant et mettre en lumière le genre de terrorisme d'Etat qu'il pratique. Comme par le passé, de nombreux peuples continuent d'être l'objet de cette campagne impérialiste, que ce soit directement ou indirectement, sur chacun des cinq continents. Le peuple vietnamien a connu l'extermination massive; la Grenade, l'invasion directe et l'occupation; le Nicaragua, le siège et l'agression; Cuba, l'agression; la Libye a été victime d'une agression directe par le nord et connaît aujourd'hui la même agression sur sa frontière sud; les camps de réfugiés de Palestine continuent d'être l'objet de destruction; comme par le passé, se poursuivent les tentatives d'extermination massive du peuple palestinien, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Palestine occupée, à l'aide d'armes de destruction américaines et avec l'appui du Gouvernement américain, Gouvernement qui a fourni des armes de toutes sortes à l'entité sioniste, ce qui lui a permis d'attaquer le peuple palestinien et de s'étendre aux dépens des pays arabes voisins, dans le Golan et au Liban.

De plus, l'impérialisme américain ne cache pas son animosité à l'égard du monde arabe, annonçant même à qui veut l'entendre son alliance stratégique avec l'ennemi sioniste.

Chassé par la porte, le colonialisme traditionnel s'efforce aujourd'hui par tous les moyens de revenir par la fenêtre. Le colonialisme français, qui a essuyé de nombreux revers sur le continent africain, colonialisme qui a été défait en Algérie et contraint d'abandonner ses colonies sur le continent africain, essaie

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

aujourd'hui de rentrer par la fenêtre. Les bases françaises sur le continent africain, dans le Pacifique et l'océan Indien sont autant de menaces directes d'agression contre de petits pays et des peuples épris de paix.

La France continue d'occuper une partie du continent africain, c'est le cas à la Réunion, et d'autres parties du monde, comme la Nouvelle-Calédonie où la volonté populaire n'est que simulacre; ce sont là autant d'exemples flagrants des vestiges de ce colonialisme odieux.

La Libye, qui a été l'une des victimes de l'agression impérialiste, est victime parmi d'autres du colonialisme français et de l'intervention française directe. On se doit d'attirer l'attention du monde et de la communauté internationale sur les dangers de l'intervention, de l'occupation et de la présence militaire française sur le continent africain, notamment au Tchad. Nous avons entendu le Ministre des affaires étrangères de la France parler de la "responsabilité" de celle-ci. De quelle responsabilité veut parler Son Excellence? Est-ce la responsabilité du loup à l'égard de ses victimes? Est-ce la responsabilité du maître à l'égard de ceux qu'il veut continuer d'asservir? De quel droit la France intervient-elle en Afrique? Peut-être du droit du loup sur l'agneau. Du haut de cette tribune internationale, nous disons au Gouvernement français que le temps où le colonialisme pouvait faire marcher les choses à la trique est révolu.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

L'Algérie n'est plus française. Le Viet Nam, après Dien Bien Phu, n'est plus français. La Libye ne fait plus partie de l'empire fasciste de Mussolini. L'époque des traités et conventions colonialistes et fascistes visant à diviser le monde et sa population est également révolue.

Je tiens à rappeler que la Libye, qui a lutté contre le fascisme et qui a perdu la moitié de sa population pour défendre sa terre et ses eaux, ne cédera pas un pouce de son territoire, quelles que soient les conditions. Aouzou est libyenne et le restera. Nous n'avons pas besoin de documents français pour le prouver.

Nous sommes certains que la victoire des peuples est inéluctable, malgré toutes les tragédies et souffrances infligées à l'humanité. La présence ici d'un aussi grand nombre d'Etats Membres qui ont lutté dans le passé contre le colonialisme et qui luttent aujourd'hui contre l'impérialisme prouve de manière évidente que l'on ne saurait remonter le cours de l'histoire et que la victoire des peuples est inéluctable. Malgré les tentatives des puissances impérialistes visant à diviser les peuples et à semer la discorde entre eux, nous pouvons dire et souligner que le monde d'aujourd'hui est plus que jamais conscient du véritable aspect des complots colonialistes et impérialistes.

Ce qui s'est produit en 1948 lorsque l'on a fait des plans pour partager la Palestine, disperser son peuple et légitimer l'agresseur ne se reproduira pas au nom des Nations Unies. Les Nations Unies aujourd'hui sont très différentes de ce qu'elles étaient hier.

Pour que l'Organisation des Nations Unies puisse jouer pleinement son rôle, elle doit être modifiée car ni l'Organisation ni les membres de la communauté internationale ne peuvent ignorer les nouvelles réalités politiques et économiques qui sont apparues sur la scène internationale. En paralysant, rejetant et faisant fi des résolutions des Nations Unies, certaines grandes puissances affichent le non-respect de leurs engagements et ce conformément aux principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les droits et privilèges de certains Etats - le droit de veto, par exemple - sont contraires à la règle la plus élémentaire de l'égalité entre Etats Membres qui figure dans la Charte des Nations Unies. Ces privilèges sont un obstacle sur la voie conduisant à un rôle véritablement efficace des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le droit de veto est

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

continuellement exercé à l'encontre de la volonté internationale pour défendre l'agresseur et justifier l'agression et l'occupation. Il est temps que la communauté internationale se débarrasse de ce privilège qui est manifestement contraire aux principes de l'égalité entre les Etats Membres contenus dans la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons de tous les accords entre les deux superpuissances susceptibles d'assurer le désarmement ou la paix. Cependant, notre expérience de petit peuple nous enseigne qu'il ne faut pas être trop optimiste. Les puissances impérialistes n'abandonneront pas leurs ambitions ni leurs objectifs d'hégémonie et de domination. Les puissances impérialistes exploitent toutes les entreprises des Etats épris de paix dans la voie de la paix et saisissent toutes les occasions pour attaquer les petits peuples afin d'usurper leurs richesses, de monopoliser leur avoir et de détruire leur économie.

J'ai dit qu'en dépit des réalisations des Nations Unies, des foyers de tension, des différends et des guerres persistent dans de nombreuses parties du monde. Ces puissances qui rejettent la paix et la justice alimentent ces différends et, en fait, en font éclater de nouveaux pour essayer leurs armes et atteindre leurs objectifs impérialistes et agressifs. Il est temps que les Nations Unies assurent la paix et la sécurité, fondées sur l'intérêt des peuples et non celui des monopoles.

La guerre dans le Golfe doit prendre fin. C'est une guerre entre deux Etats musulmans voisins. Leurs ressources doivent être consacrées à l'intérêt de leurs peuples et leurs efforts communs à l'union avec d'autres pays arabes et islamiques dans la région contre la menace commune de l'impérialisme et du sionisme. Seules les puissances impérialistes ont un intérêt dans la poursuite de cette guerre, par laquelle elles tentent de renforcer leur emprise. En stationnant des forces dans la région, elles cherchent à exacerber cette guerre. Nous appuyons les efforts accomplis par le Secrétaire général des Nations Unies afin de mettre un terme à cette guerre dans les plus brefs délais, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

La situation en Amérique latine et en Amérique centrale ne peut pas être améliorée et la paix ne peut pas être rétablie dans ces deux régions, tant que l'intervention impérialiste n'aura pas pris fin. L'impérialisme appuie les mercenaires dans la région. Nous saluons les efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui en Amérique centrale reflétés dans l'Accord du Guatemala qui, à

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

notre avis, est la seule façon de résoudre le problème. Nous tenons également à souligner l'appui et la solidarité que nous apportons au peuple du Nicaragua et de Cuba contre l'intervention et l'agression impérialistes.

J'ai parlé des tentatives de l'impérialisme et du colonialisme visant à semer la discorde entre frères africains. Qu'il me soit permis de dire que la solution du problème tchadien réside essentiellement - comme cela a été souligné à Lagos par les différentes parties et même par M. Habré lui-même - dans la fin de l'intervention française, le retrait des puissances impérialiste et française du Tchad et l'amorce d'une réconciliation nationale entre toutes les factions tchadiennes.

La Jamahiriya est depuis toujours prête à contribuer à la résolution du problème tchadien. La Libye a déclaré récemment, par l'intermédiaire du dirigeant de sa révolution, qu'elle laissera les Tchadiens résoudre leurs propres problèmes et qu'elle estime qu'il n'y a plus de problème entre elle et le Tchad. En outre, la Jamahiriya a indiqué qu'elle était prête à coopérer pleinement avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Comité des bons offices, créé par cette organisation lors de sa dernière réunion qui s'est tenue à Lusaka, afin de traiter le problème tchadien.

Le problème du Sahara occidental n'a pas été résolu conformément aux résolutions adoptées par les Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général des Nations Unies et ceux du Secrétaire général de l'OUA pour résoudre le problème, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et d'une façon qui garantisse la justice et l'égalité.

La Jamahiriya, qui compte 1 900 km de côtes sur la Méditerranée, souhaite vivement que cette mer soit une mer de paix et de sécurité pour tous les pays de la Méditerranée et pour le monde entier. Cependant, et malheureusement, cette mer continue d'être une région de tensions en raison de la présence de flottes impérialistes dans ses eaux et des bases militaires colonialistes et impérialistes sur ses rivages. Si ces flottes et ces bases demeurent dans la région, cela ne fera qu'accroître les tensions et les risques de nouveaux conflits dans cette région.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

La Libye a été la victime d'une agression militaire américaine traîtresse au cours de laquelle les eaux et l'espace aérien au-dessus de ces eaux ont été utilisés. Il s'agissait d'une tentative de faire avorter la révolution libyenne et d'en tuer le dirigeant. La communauté internationale a condamné cette agression dans une résolution claire, la résolution 41/38. De plus, la question a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pour discuter de cet acte d'agression.

La solution du problème chypriote passe par la coopération entre les deux communautés de Chypre, les communautés grecque et turque, dans le cadre de Chypre unie, non alignée et par l'élimination des bases impérialistes et colonialistes britanniques. La Jamahiriya tient à appuyer les efforts du Secrétaire général pour réaliser un règlement juste et pacifique du problème de Chypre.

Sur le continent asiatique, nous remarquons qu'il y a de nombreux foyers de tension. Mon pays, lié par d'excellentes relations avec d'autres Etats du continent asiatique, appuie les efforts déployés aux fins de régler ces problèmes et d'éliminer les foyers de tension. L'accord signé par les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Viet Nam est à même de résoudre les problèmes de la région de façon à garantir le droit et les choix socio-économiques des peuples de la région.

Dans le monde arabe et en Afrique, nous avons eu à résister à des efforts visant à nous diviser. Voilà pourquoi nous apprécions tout à fait l'importance de la réunification de la Corée dans un cadre pacifique. Nous aimerions apporter notre soutien au dialogue et à la compréhension à cette fin et appelons au retrait de toutes les forces étrangères du territoire coréen.

Je me dois de mentionner, ne serait-ce que brièvement, la crise économique internationale à laquelle se heurtent les peuples du monde, et en particulier le tiers monde. La crise économique internationale s'aggrave d'année en année. Les pays en développement, et mon pays en fait partie, ont souffert des conséquences économiques de cette crise. En effet, les peuples des pays en développement ont commencé à en subir les conséquences. En fait, les pays en développement sont ceux qui souffrent des effets de la stagnation économique qui se traduit par l'incapacité de réaliser une croissance économique de façon à garantir un niveau minimum qui réponde à leurs objectifs et aspirations au développement et au progrès. Les pays les moins avancés voient se profiler le spectre de la misère et

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenn)

de la faim ainsi que la détérioration de tous les secteurs de l'économie, en particulier dans le cadre des sécheresses que connaissent plusieurs régions d'Afrique et d'Asie. La crise économique internationale ne peut être résolue que si le monde s'oriente vers le dialogue et cherche à s'attaquer aux racines de cette crise par l'élimination des facteurs qui l'ont provoquée; au premier plan de ceux-ci, il y a l'injustice flagrante imposée aux pays en développement et aux pays les moins avancés en raison de l'instabilité de la situation économique internationale. Les pays développés doivent restaurer l'équilibre dans ce domaine s'ils veulent éviter une expansion de ce déséquilibre qui pourrait atteindre leurs propres économies et ce en important davantage des pays en voie de développement. Les barrières tarifaires sur les importations et autres doivent être réduites. De plus, les pays développés doivent accorder plus d'importance à une plus grande stabilité du système monétaire international.

Le dialogue Nord-Sud ne réussira que si les pays développés font des concessions quant à certains de leurs privilèges et s'ils assument la responsabilité morale qui leur incombe à l'égard des pays en développement. D'abord un tel dialogue ne peut s'instaurer que s'il se fait dans le contexte Sud-Sud, par une solidarité réelle des pays du tiers monde. Le monde traverse une étape critique de grands blocs militaires et d'interventions impérialistes et colonialistes, il a grand besoin du Mouvement des non-alignés. La Jamahiriya appuie vigoureusement le Mouvement des pays non alignés. Elle est fermement convaincue que ce mouvement a un rôle constructif à jouer afin de faire baisser les tensions et de réaliser la paix et la sécurité internationales. A l'occasion du vingt-sixième anniversaire de la création du Mouvement des pays non alignés, nous lui rendons hommage en raison de ses succès, succès qui malheureusement ont fait que nombre de ses adhérents ont été l'objet de campagnes menées par les impérialistes simplement parce qu'ils soutiennent fermement que les principes de ce mouvement et ses objectifs sont l'unique espoir pour le maintien de la paix et de la sécurité.

Pourrais-je en conclure que la promotion du rôle des Nations Unies, Nations Unies que les impérialistes cherchent à affaiblir, constitue la meilleure garantie de la réalisation des objectifs de cette organisation mondiale, de paix et de sécurité internationales. Les tentatives de résoudre les conflits hors des Nations Unies et les divisions du monde entre les blocs, ne peuvent qu'affaiblir

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

notre organisation. Les petits peuples, qui sont l'écrasante majorité de notre organisation, sont investis d'une responsabilité essentielle qui est d'appuyer cette organisation car les petits peuples, y compris la Libye, ne peuvent considérer leur appartenance à cette organisation que comme l'une des meilleures garanties de leur indépendance et de leur liberté. Pour cette raison, nous devons coopérer les uns avec les autres et ceci de façon effective pour permettre à notre organisation d'assumer sa charge à l'abri de toute hégémonie ou intervention.

M. HALEFOGLU (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite plein succès dans l'exercice de cette tâche importante. Notre objectif devrait être une session constructive où la modération l'emporterait. Je suis sûr que vous dirigerez les travaux de l'Assemblée générale avec diligence et compétence pour atteindre ce but.

M. Halefoglu (Turquie)

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un chaleureux hommage au Président de la quarante et unième session, S. E. M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh. Au cours de la précédente session, d'importantes décisions ont été prises, notamment au sujet de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies. S. E. M. Choudhury a personnellement contribué à la réalisation de l'accord sur cette question vitale et l'Assemblée générale, sous sa direction, a pu fonctionner avec efficacité en dépit des contraintes que posait la situation financière de l'Organisation.

J'aimerais également rendre un hommage tout particulier à notre Secrétaire général. Les Nations Unies et les Membres de l'Organisation continuent de profiter de ses efforts dévoués sur une vaste gamme de questions internationales. Je réitère notre confiance en lui : il saura promouvoir une plus grande compréhension et une plus grande harmonie internationales.

La sauvegarde de la paix, la solution des problèmes internationaux, le renforcement de la sécurité internationale pour tous et la création d'un environnement économique équitable continuent de poser un défi à nos nations et à nos gouvernements. Le renforcement des mesures propres à établir la confiance et la coopération internationale sont des clefs permettant de relever un bon nombre de ces défis avec efficacité.

De la position avantageuse où nous nous trouvons entre les continents de l'Europe et de l'Asie, nous avons toujours apprécié la valeur des efforts tendant à stabiliser et à améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest et les avons fermement appuyés. Conscients de notre emplacement géographique, nous avons appuyé dans le domaine du contrôle des armements et de la réalisation du désarmement, les initiatives qui ont une chance d'être transformées en mesures concrètes, équilibrées et vérifiables sans diminuer la sécurité individuelle ou collective d'un pays donné ou d'un groupe de pays. Ces considérations continueront de marquer notre approche vis-à-vis des questions de désarmement.

Nous sommes satisfaits de noter qu'à l'heure actuelle, de nouvelles occasions se présentent pour réaliser un progrès authentique dans les relations Est-Ouest. Des mesures importantes sont d'ores et déjà prises sur la voie difficile du contrôle des armements et de la réalisation du désarmement.

M. Halefoglu (Turquie)

Nous nous félicitons de l'accord de principe auquel sont arrivés les Etats-Unis et l'Union soviétique relatif à l'élimination de tous leurs missiles nucléaires à portée moyenne et de plus courte durée. Nous nous sommes toujours prononcés en faveur de l'élimination complète des forces nucléaires à portée moyenne par l'application globale de ce que l'on a appelé l'option double zéro. Cet accord s'inscrira dans l'histoire comme un grand pas en avant, puisqu'il entraînera des réductions significatives et réciproques des forces nucléaires des deux puissances principales, pour la première fois à l'époque nucléaire. La déclaration du Chancelier Kohl sur les missiles Pershing 1 a constitué une mesure importante et constructive qui facilite cet accord. Nous espérons que cet accord ouvrira la voie d'un traité à l'échelon des armes stratégiques. Il ne faut pas que s'affaiblisse l'élan qui existe à l'heure actuelle dans le domaine du contrôle des armements.

Nous pensons que les efforts de contrôle des armements devraient être envisagés comme un tout intégré dans toutes ses dimensions, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou conventionnelles. Un accord sur les forces nucléaires à portée moyenne en Europe mettra en relief le besoin urgent de régler la question des forces classiques, de manière censée. Il n'est pas possible d'examiner les armes nucléaires séparément si nous souhaitons une plus grande sécurité. Si dans un avenir proche, des progrès ne sont pas accomplis dans le domaine du contrôle des armes classiques, il sera évidemment très difficile d'opérer de nouvelles réductions des forces nucléaires.

Il importe au premier chef d'établir en Europe un équilibre des armes classiques au niveau le plus bas possible, de l'Atlantique jusqu'à l'Oural. La Turquie participe activement dans les négociations à cet effet qui se déroulent actuellement à Vienne.

Je souhaite également souligner, ainsi que nous l'avons fait au cours des années précédentes, qu'il est de plus en plus urgent de conclure une convention internationale sur l'interdiction complète et générale des armes chimiques dans le monde et sur la destruction des stocks actuels.

Le succès des initiatives de contrôle des armements est subordonné en premier lieu à l'instauration d'un environnement de confiance entre les parties intéressées. A cet égard, je souhaiterais insister sur l'importance du processus d'Helsinki qui a permis de créer un tel environnement en Europe, grâce auquel des progrès sans précédent dans les réductions d'armes nucléaires sont maintenant à la portée de l'humanité.

M. Halefoglu (Turquie)

‡

Les trois dimensions du processus d'Helsinki qui a trait respectivement, à la sécurité, aux relations économiques et aux questions humanitaires sont d'importance égale pour l'instauration d'une confiance mutuelle et d'une coopération fructueuse en Europe.

Au cours de l'année écoulée, l'attention de la communauté internationale s'est portée de plus en plus sur la guerre qui se poursuit entre l'Iran et l'Iraq et sur la situation dans le Golfe; ce conflit tragique a entraîné d'autres dévastations et d'autres souffrances et représente une menace croissante à la paix et à la sécurité internationales et régionales.

Nous sommes profondément préoccupés par cette situation. Nous continuons d'espérer que la résolution 598 (1987) offrira une base appropriée permettant aux deux pays de mettre un terme à la guerre. Nous espérons que les contacts du Secrétaire général dans la région contribueront de manière concrète au processus de paix. Depuis le déclenchement des hostilités entre nos deux voisins, nous avons maintenu des relations amicales fondées sur la confiance mutuelle avec les deux parties tout en demeurant strictement neutres. Nous pensons que nous pouvons contribuer au processus de paix. L'escalade dans le Golfe et les tensions qui ont surgi dans la région ont aggravé encore plus la situation. A cet égard, nous avons tenté de dissiper les malentendus provoqués par l'absence de communications et de maintenir un dialogue entre les pays concernés. Nous restons disposés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour apporter notre aide en la matière, tout en maintenant nos relations amicales avec toutes les parties. Au Moyen-Orient, le conflit israélo-arabe n'a toujours pas trouvé de solution juste et durable. Il est absolument nécessaire de relancer la quête pour la paix. Au cours de l'année écoulée, l'idée d'une conférence internationale a gagné du terrain. La Turquie appuie toutes les initiatives qui pourraient mener à une paix juste et durable. La représentation des Palestiniens dans une telle conférence est une question importante. Les points de vue de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien devraient également être dûment pris en compte à cet égard.

Nous continuons d'appuyer l'absolue reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien et le retrait d'Israël des territoires arabes placés sous son occupation depuis 1967, y compris Jérusalem. L'objectif ultime devrait être un règlement juste et durable qui établirait les conditions permettant à toutes les nations de la région de vivre dans la paix et la prospérité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

M. Halefoglu (Turquie)

La coopération économique entre les pays de la région et les projets au service d'intérêts communs peuvent accroître la confiance entre les peuples de la région. Telle est notre vision des choses et la raison pour laquelle nous travaillons à un projet économique qui utiliserait les eaux abondantes des deux rivières de Turquie jusqu'au sud de l'Arabie saoudite.

La situation au Liban continue de nous préoccuper vivement. Les événements tragiques de ces dernières années nous conduisent à réaffirmer une fois encore notre conviction que seule la réconciliation nationale permettra au peuple libanais de régler tous ses problèmes.

La politique d'apartheid du gouvernement de Pretoria est toujours la cause principale de la tension et des violences dont l'Afrique australe est le théâtre. Depuis l'année dernière, la situation politique en Afrique du Sud ne s'est malheureusement pas améliorée. La politique du Gouvernement turc à l'égard de ce problème reste inchangée : tant que le Gouvernement sud-africain n'abolira pas totalement sa politique d'apartheid et n'engagera pas un processus réel de dialogue et de changement, la communauté internationale devra poursuivre ses efforts. L'aggravation de la situation en Afrique du Sud et les souffrances que l'apartheid continue d'infliger exigent plus que jamais des Nations Unies qu'elles réagissent avec fermeté.

Le Conseil pour la Namibie, dont la Turquie est l'un des membres fondateurs, a célébré, cette année, le vingtième anniversaire de sa création, en 1967, en tant qu'autorité administrante légale du Territoire jusqu'à l'indépendance. Il est vivement regrettable que les Namubiens ne puissent toujours pas, après tant d'années, exercer leur droit à l'autodétermination et que le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, qui figure dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, n'ait toujours pas été appliqué. Nous réaffirmons notre entière solidarité avec le peuple namibien et notre détermination de continuer d'appuyer sa lutte légitime pour l'indépendance, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO). L'application immédiate et inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, représente donc la seule base universellement acceptable d'une solution pacifique de la question de la Namibie.

La menace que fait peser le terrorisme sur chaque société et sur tous les aspects des relations internationales n'a pas faibli. Bien au contraire, les

M. Halefoglu (Turquie)

actes, les méthodes et les pratiques du terrorisme qui ont été condamnés sans ambiguïté par l'Assemblée générale, il y a deux ans, ont continué de coûter de plus en plus de vies innocentes. Pendant de nombreuses années, la Turquie a souligné la nécessité d'une coopération internationale efficace contre le terrorisme, sous toutes ses manifestations. Nous travaillerons avec d'autres membres à l'élaboration d'une nouvelle résolution énergique sur le terrorisme, réaffirmant la résolution 40/61 du 9 décembre 1985. Ceux qui encouragent ou appuient les actes terroristes dans le but de mettre en péril l'intégrité territoriale et la sécurité d'autres Etats assument une lourde responsabilité et devraient faire l'objet d'une condamnation très nette par la communauté internationale. Face au terrorisme, il ne saurait y avoir deux poids, deux mesures. Les tentatives qui visent à faire la distinction entre diverses formes de terrorisme ne peuvent qu'encourager de nouveaux actes de violence. Ceux qui, à des fins politiques, soutiennent ou tolèrent le terrorisme finiront par regretter leur manque de perspicacité.

Il ne fait aucun doute que la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui a été convoquée à Vienne en juin dernier, est une initiative tout à fait opportune. Nous félicitons tous les efforts qui sont déployés aux Nations Unies pour permettre un contrôle plus efficace du problème de la drogue en en réduisant le commerce illicite et, en même temps, en atténuant les préjudices qu'elle cause aux individus et aux sociétés. Comme nous l'avons souligné au cours de la Conférence internationale, les liens étroits entre le trafic illicite de stupéfiants et le crime organisé, comme le terrorisme international, représentent une menace sérieuse et croissante pour la stabilité sociale et exigent donc de la communauté internationale qu'elle fasse des efforts concertés pour lutter contre ces fléaux.

La position de la Turquie vis-à-vis du problème chypriote est réaliste et constructive. Le fait que la partie chypriote turque ait accepté le projet d'accord du Secrétaire général des Nations Unies, en date du 29 mars 1986, et soumis après des consultations approfondies et complexes avec les parties intéressées, atteste cette attitude constructive. Il est toutefois regrettable que la partie grecque cherche à prolonger le différend et l'affrontement plutôt que d'accepter le cadre du projet d'accord du Secrétaire général, en tant que base d'un règlement négocié. Les tentatives des Chypriotes grecs pour reprocher à la partie

M. Halefoglu (Turquie)

qui a accepté le projet d'accord du Secrétaire général sont, dans l'impasse actuelle, une contradiction manifeste. De la même façon, les efforts déployés par des Chypriotes grecs, au sein d'instances internationales où le peuple chypriote turc n'est pas représenté, ne contribueront certainement pas à un règlement du différend. L'initiative des Chypriotes grecs d'ouvrir un débat sur le problème chypriote, au cours de la présente session, est un exemple de plus des tentatives faites pour détourner l'attention de leur intransigeance. L'expérience passée a montré que de telles initiatives n'ont fait que rendre le règlement du problème encore plus compliqué et difficile.

Les Membres des Nations Unies n'ignorent pas que nous nous préoccupons vivement du sort de la minorité turque de Bulgarie, une minorité qui compte 1,5 million de personnes dont les statuts et les droits sont reconnus sans ambiguïté par des accords bilatéraux et internationaux. Nous regrettons que le Gouvernement bulgare poursuive une politique coercitive d'assimilation de cette communauté en lui refusant son identité et les droits de l'homme les plus élémentaires. La Bulgarie lui refuse également le droit à l'immigration. Nous sommes disposés à accueillir tous ceux qui souhaitent immigrer en Turquie. De nombreux pays et organisations ont demandé instamment au Gouvernement bulgare de reconcer à sa politique d'oppression et de restaurer les droits de la communauté musulmane turque minoritaire. En fait, si le Gouvernement bulgare adoptait une attitude positive à cet égard, nos relations bilatérales seraient marquées par des progrès, les perspectives d'une coopération balkanique seraient améliorées et le processus d'Helsinki, qui vise l'application de ses principes humanitaires, serait renforcé.

S'agissant de l'Afghanistan, nous continuons d'appuyer les efforts du Secrétaire général et de son représentant spécial en vue d'une solution politique. Nous regrettons que la dernière série d'entretiens séparés, qui a eu lieu à Genève, n'ait pas abouti et qu'il ne soit toujours pas possible de surmonter les difficultés en suspens sur la voie d'un règlement d'ensemble.

M. Halefoglu (Turquie)

Nous sommes fermement convaincus qu'il faut poursuivre le processus diplomatique et permettre à l'Afghanistan de redevenir un pays indépendant et l'y aider. A cet égard, nous souhaitons réitérer notre profonde reconnaissance pour l'aide humanitaire apportée par le Gouvernement et le peuple du Pakistan en hébergeant des millions de réfugiés afghans.

Les tensions actuelles en Asie du Sud-Est et le triste sort du peuple kampuchéen continuent d'être une source de préoccupation. La clef d'un règlement politique juste et durable au Kampuchea passe toujours par l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit inaliénable à l'autodétermination. Nous estimons que la proposition en huit points faite par le gouvernement de coalition, le 17 mars 1986 et appuyée par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) est un cadre valable pour un règlement politique global. Nous estimons également que les efforts récents consentis par les pays de l'ANASE et le Secrétaire général représentent une contribution constructive à la recherche d'un règlement pacifique au Kampuchea grâce à des négociations.

Une fois de plus, je voudrais souligner l'importance que nous continuons d'attacher aux efforts déployés pour parvenir à un dialogue constructif et fructueux en ce qui concerne la péninsule coréenne. Nous nous félicitons de l'initiative prise par la République de Corée de relancer le dialogue interrompu entre les deux pays. Nous espérons que les parties intéressées continueront d'oeuvrer à ce processus et créeront les conditions susceptibles de conduire à leur représentation au sein des Nations Unies.

Pour ce qui est de l'Amérique centrale, nous espérons que les nouveaux efforts régionaux entrepris cet été sur l'initiative du Costa Rica dans le cadre du processus de Contadora favoriseront des solutions pacifiques aux problèmes que connaissent les pays de la région. A ce sujet, nous nous félicitons du plan de paix adopté à la réunion des chefs d'Etat des cinq pays d'Amérique centrale, qui eu lieu à Guatemala City en août. Nous espérons que ce plan engendrera un nouvel élan permettant de résoudre les problèmes de la région de l'Amérique centrale par des négociations dans le cadre d'un processus démocratique.

Sur la scène économique internationale, le principal défi qui se pose à nous est toujours celui de la reprise du processus de développement et du rétablissement d'une croissance soutenue dans le monde. Nous savons tous que les éléments de ces dernières années n'ont pas été favorables à cet égard. De nombreux pays du monde

M. Halefoglu (Turquie)

en développement ont enregistré des taux de croissance négatifs et la croissance économique des pays industrialisés s'est ralentie par rapport à celle des années 60 et 70.

Je tiens à souligner que la communauté internationale ne peut et ne devrait pas se contenter de cette situation. En fait, les possibilités et le potentiel qui s'offrent au monde actuel peuvent bien inverser les tendances, pour autant que la communauté des nations mette en oeuvre de manière opportune les mesures qui s'imposent.

La septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VII) constitue un jalon à cet égard. Au cours de cette conférence, une approche commune a été adoptée par la communauté internationale pour prendre en main les problèmes qui assaillent tant le monde développé que le monde en développement. Des pays, individuellement et en tant que groupes, se sont engagés respectivement à contracter les obligations définies avec clarté et en détail dans l'Acte final de Genève et les ont acceptées. La Conférence s'est montrée réaliste et pragmatique tant dans son évaluation de la situation économique mondiale que dans les remèdes à y appliquer. Le concept d'interdépendance a acquis une substance concrète et significative. Un consensus fort est apparu quant à la nécessité d'une plus grande croissance globale pour améliorer l'environnement économique international et lui permettre d'être plus propice à la solution des problèmes de l'endettement et du protectionnisme, ainsi qu'à l'accélération du processus d'ajustement structurel.

Je souhaite insister sur une question de la plus haute importance pour le monde en développement tant du point de vue de l'intégration que du point de vue du développement. Le protectionnisme s'est profondément infiltré dans les économies industrialisées. La CNUCED VII a fait un diagnostic correct en constatant qu'il était nécessaire de relancer le commerce international pour permettre de créer les ressources supplémentaires nécessaires afin de surmonter les problèmes du développement. Il importe que les politiques axées sur la croissance soient assorties de la levée des barrières protectionnistes. Nous espérons que la série d'entretiens de l'Uruguay concernant les négociations sur le commerce multilatéral

M. Halefoglu (Turquie)

inaugurera un système plus ouvert de commerce international. Nous appuyons l'idée de mesures relatives à un statu quo immédiat et à un démantèlement plus large au cours des premières étapes des négociations multilatérales.

Il va sans dire que la réduction de l'accès aux marchés du monde industrialisé ne fera qu'aggraver le problème de la dette. Bien que la Turquie soit attentive à son problème des paiements de la dette, elle s'empresse néanmoins de déclarer le moment venu d'avoir un commerce plus soutenu et mieux équilibré pour surmonter les problèmes de développement, en particulier des pays à revenu modéré. Nous voudrions souligner la contradiction fondamentale qu'implique l'introduction de restrictions sur les importations en provenance du monde en développement tout en escomptant un remboursement ordonné de la dette.

Nous sommes convaincus que, outre les actions universelles, beaucoup est à faire à l'échelon national. L'expérience turque mérite d'être rappelée à cet égard. Il y a huit ans seulement, notre économie était au bord de l'effondrement. Des importations vitales ont cessé en raison de graves pénuries de devises étrangères et la production a quasiment stoppé. A la suite des politiques de commerce libérales et axées sur le marché qu'elle a suivies, la Turquie enregistre aujourd'hui le taux le plus élevé de croissance économique parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avec des exportations qui ont quadruplé depuis le début des années 80 et des biens industriels couvrant 78 % des exportations totales. A l'heure actuelle, nous connaissons une explosion du tourisme et d'autres services. En avril 1987, la Turquie a adressé une requête à la Communauté européenne pour en devenir membre à part entière, certaine que son économie avait, pour la plus grande partie, atteint le niveau de compétitivité requis pour une telle entreprise. De grands défis se posent encore à nous, mais nous avons confiance en notre avenir.

Permettez-moi de souligner l'importance de certaines initiatives que le monde en développement peut prendre collectivement. Un exemple concret en est le Comité de la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique, dont la troisième réunion a eu lieu à Istanbul au début de ce mois. En peu de temps, cette institution a remporté des succès palpables. L'une de ses réalisations a été la création d'un plan de financement de commerce à long terme. De telles possibilités et un tel potentiel abondent dans la coopération Sud-Sud.

M. Halefoglu (Turquie)

Toutefois, un élan soutenu et organisé est requis sous la forme d'investissements et d'apport de capitaux, d'un meilleur accès aux marchés du monde industrialisé et de facilités pour le remboursement de la dette afin de soutenir les politiques d'ajustement structurel axées sur la croissance dans les pays en développement. Le monde industrialisé a la responsabilité croissante d'aider à surmonter les problèmes de développement en améliorant l'environnement international et en élevant sensiblement le taux de croissance.

Pour conclure, j'espère que cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale pourra apporter une contribution à la quête de la paix et de la coopération dans le monde.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Les délégations n'ignorent pas que sur proposition du représentant du Cameroun, l'Assemblée générale a décidé, le vendredi 18 septembre, avant de prendre une décision définitive, que des consultations auraient lieu avec des Etats Membres sur la recommandation du Bureau sur le point 140 de l'ordre du jour, tant pour le libellé de son titre que pour son inscription à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale devait être informée des résultats de ces consultations cette semaine. Je suis maintenant en mesure de faire savoir à l'Assemblée générale que des consultations intensives ont eu lieu. Je souhaite remercier de leur coopération tous ceux qui ont tenté d'aboutir à des résultats au cours de ces consultations. Toutefois, les consultations n'ont pas encore abouti à une proposition définitive qui puisse être soumise à l'Assemblée générale pour décision. Les parties intéressées estiment que les consultations devraient être poursuivies et qu'une proposition devrait être présentée à l'Assemblée générale pour décision le plus rapidement possible. Si je n'entends pas d'objection, j'ai l'intention de poursuivre les consultations et d'informer l'Assemblée générale de leur résultat le plus tôt possible.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 50.